



Notre charte est le document de référence qui permet de promouvoir "l'éthique GALALITUM" auprès de tous nos collaborateurs ainsi qu'auprès de nos partenaires. Cet engagement contribue à donner du sens et de la valeur à notre organisation, ainsi qu'à la vie professionnelle des collaborateurs. GALALITUM encourage tous les collaborateurs à contribuer positivement à la démarche éthique et environnementale de l'entreprise et leur demande de respecter les valeurs et les principes de cette charte.

GALALITUM S'ENGAGE A RESPECTER :

La responsabilité sociétale:

- Contribuer à la sensibilisation, à la formation et à la promotion de l'application du principe de non-discrimination.
- Promouvoir l'embauche de personnes en situation de handicap ou de précarité.
- Promouvoir les bonnes pratiques environnementales.
- Privilégier les produits de fabrication européenne.
- Privilégier les fournisseurs responsables.
- Appliquer les règles de sécurité au sein mais aussi à l'extérieur de l'entreprise.
- Promouvoir l'égalité homme/femme.
- Contribuer à la lutte contre le harcèlement moral et sexuel.
- Se conformer à la loi concernant le travail des mineurs.
- Interdire toute relation avec des pays ou des sociétés malveillants.
- Interdire toute forme de corruption

Les bonnes relations:

- Adopter un comportement loyal et honnête dans l'exercice de la profession.
- Respecter les règles déontologiques de la profession.
- Assurer l'accueil des visiteurs et respecter les normes de sécurité dans l'enceinte du bâtiment.
- Respecter ses interlocuteurs.
- Ne pas utiliser de publicité à caractère mensonger ou trompeur.

L'éthique sociale :

- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail.
- Favoriser le dialogue et contribuer à l'épanouissement des salariés dans leur profession.
- Respecter la législation sociale ainsi que les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement.
- Respecter l'obligation des déclarations fiscales et sociales ainsi que leur règlement.
- Former ses salariés et les accompagner dans leur évolution professionnelle.
- Garantir la confidentialité des informations personnelles des collaborateurs et des usagers.
- Reconnaître et valoriser le travail réalisé, respecter chaque collaborateur et garantir sa liberté d'expression.
- Respecter le droit d'alerte en cas de non respect d'un de ces points.